

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Des députés jugent la réponse plutôt décousue et verbeuse. Nous ne devons cependant pas oublier que parfois le ton de la réponse est dicté par celui de la question.

● (1430)

M. Hees: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, je dois dire qu'il n'y a pas à mes yeux de question plus importante pour l'industrie manufacturière du Canada que celle que je viens de poser. Et le ministre n'y a nullement répondu. J'ai parlé des importations et je lui ai demandé quelles mesures il prendrait pour remédier à la disparition, du marché canadien, d'un huitième de la production canadienne. Le ministre n'a parlé que d'exportations. Étant donné l'attitude du gouvernement, faut-il s'étonner que nos exportations diminuent et que nos importations augmentent?

M. Whiteway: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, il importe de rappeler au député que notre pays est un pays commerçant, qui importe tout comme il exporte. Notre balance commerciale est excédentaire du côté des produits. A peu près la moitié des produits fabriqués au Canada sont exportés.

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'avais une question supplémentaire à poser au ministre. Par politesse, je l'ai laissé parler, puis j'ai voulu invoquer le Règlement mais Votre Honneur ne m'a pas accordé la parole.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit sûrement se rendre compte qu'en réponse à sa question, le ministre a dit qu'il examinerait toutes les circonstances, qu'il ferait enquête, qu'il se renseignerait et qu'il en ferait rapport à la Chambre à une date ultérieure. C'est la présidence qui décide si elle doit autoriser ou non une question supplémentaire. En l'occurrence, comme le ministre s'est engagé, dans une réponse à une question, à obtenir des renseignements et à faire rapport plus tard et que le député voudra poser des questions supplémentaires au moment où le ministre fera rapport à la Chambre, il ne semble pas juste d'autoriser le député qui a posé la question à poser des questions supplémentaires aujourd'hui ainsi qu'au moment du rapport.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi le Règlement. Voici: Comme cela arrive si souvent, le ministre a essayé d'induire la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: J'ai dit qu'il avait essayé. Je n'ai pas dit que c'était voulu, mais qu'il avait essayé.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit que le gouvernement jouissait actuellement d'une balance commerciale favorable. C'est tout à fait inexact. A l'heure actuelle, notre pays...

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est évident que le député essaie de motiver un rappel au Règlement; peut-être le ministre a-t-il essayé d'induire la Chambre en erreur, mais je ne suis pas certain que l'un ou l'autre aient vraiment réussi. Je crois que nous devrions poursuivre.

M. Hees: Si le ministre se lève, j'aurai vraiment quelque chose à dire.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'estime que le député a réussi à induire la Chambre en erreur en me faisant erronément dire que notre balance commerciale était favorable. J'ai dit que nous jouissions d'une balance favorable au chapitre des marchandises, et c'est vrai.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'EMPRUNT D'UN AVION DE SEAGRAMS PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Sait-il que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est maintenant en visite officielle en Israël après avoir accepté de s'y rendre en empruntant un avion à réaction appartenant aux distilleries Seagrams, le plus important fabricant de produits alcooliques au Canada. Si c'est exact nous dirait-il pourquoi le ministre a préféré emprunter l'avion des distilleries?

Une voix: S'y rendra-t-il?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas, mais je pourrais faire le loustic en disant que c'était peut-être pour économiser du carburant. Je n'étais pas au courant avant de l'apprendre ce matin. Je savais, bien sûr, que le ministre avait été invité à se rendre en Israël par le gouvernement de ce pays dont l'ambassadeur avait organisé le transport sur cet avion particulier. Je présume que le député ne connaît de meilleure façon pour un ministre d'accepter une invitation que celle proposée par le gouvernement qui l'invite.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Compte tenu de la sortie notoire que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a faite contre la publicité en faveur de la bière, à l'occasion d'un discours qu'il a prononcé ici, à Ottawa, en septembre dernier, quand il a demandé: «Pourquoi permettrait-on des annonces de bière à la télévision et à la radio quand on ne le permet pas pour les alcools?», le premier ministre croit-il qu'il n'existe pas de conflit d'intérêts possible pour le ministre qui a accepté ce cadeau sans oublier que, si la société Seagrams est notre plus important distillateur, elle ne détient aucune action dans l'industrie canadienne de la bière et que cette industrie est, en fait, son plus important concurrent.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis prêt à dire qu'il n'y a pas là conflit d'intérêts. Si cela peut contenter le député, je ferai inviter le ministre en Égypte et il pourra alors se servir de l'avion de Molson pour ce prochain voyage.